**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE XXX ET YYY**

**Entre les soussignés**

**XXX –**  association *(ici la Junior)* dont le siège social est situé au *(…)* représentée par *(…)*, en sa qualité de *(…)*, dûment habilitée à l’effet des présentes.

ci-après désignée « XXX »

**d’ une part,**

et

**YYY**, *(école ou association, ou entreprise...)* dont le siège social est situé *(…)*

, représentée par *(…)*, en sa qualité de*(…)*, dûment habilitée à l’effet des présentes,

ci-après désignée «  YYY »

**d’ autre part,**

XXX et YYY étant ci-après désignés individuellement (collectivement) la(les) «Partie(s)».

# IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

*Présentation des deux partenaires (1° et 2°) et de leurs motivations (3°) à s’engager sur un même projet.*

1°/

2°/

3°/

# CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par XXX, de*... (le projet)*

Dans le cadre de ce projet... *(description précise de ce qui sera mis en place)*

**ARTICLE 2 : Engagements d’YYY**

*Si soutien financier : (*

*2.1 Participation financière et modalités financières :*

*Sous réserve du respect des engagements pris par XXX visé à l’article 3 ci-dessous*

*YYY s’engage, à verser à XXX, une participation financière de (…) hors taxe, soumise aux taux de TVA en vigueur.*

*Ces sommes seront réglées à (nombre de jours en toutes lettres) (nombre de jours en chiffres) jours date de facture par virement bancaire sur le compte de XXX aux coordonnées bancaires suivantes :*

*BIC : (…)*

*IBAN : (…)*

*Les factures devront parvenir à (…) à l'adresse suivante : (…).*

*Chaque facture portera les références suivantes : (…)*

*)*

*2.2 Autres engagements : (…)*

**ARTICLE 3 : Engagement d’XXX**

*Exemple d’engagement pour de la communication : (XXX s’engage à mentionner YYY en sa qualité de partenaire à l’occasion de toute communication, notamment :*

* *Sur tous les documents à diffusion interne ou externe, à l’exception du papier à en-tête, destinés à présenter XXX aux étudiants ou aux entreprises*
* *Sur le site internet de XXX par la mise en place d’un lien vers YYY et d’un espace réservé avec la présentation de XXX ;*
* *Sur les newsletters internes et externes ;*
* *Sur les supports physiques (kakémonos, murs d’image, etc.) ;*
* *Sur les posts pertinents des pages de ses réseaux sociaux (Facebook,*

*Twitter, etc..) ;*

* *XXX pourra proposer à YYY de mettre en avant ses métiers ou ses activités dans son secteur à travers du contenu dédié.)*

**ARTICLE 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de *(…)* mois à compter de sa date de signature.*(Possible aussi de décider d’une reconduction tacite ou non)*

Toutefois, dans l’hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n’aurait pu aboutir à cette date, la présente convention pourra, d’un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d’avenant, dans les conditions ci-après définies à l’article 9.

**ARTICLE 5 : Communication relative au partenariat et utilisation du nom et du logo de YYY**

YYY autorise XXX :

* - À faire état du partenariat et à ce titre à utiliser les nom et logo de YYY dans toute communication relative à celui-ci et ce dans le monde entier et pour la durée de la convention ;
* À faire état des actions et/ou évènements visés par la convention sur l’ensemble de ses supports de communication (sites web, e-mails envoyés à ses membres, newsletters, affiches éventuelles servant à la promotion, tracts...) ;
* À reproduire des photos et vidéos de ces événements et/ou actions sur lesdits supports de communication

Il est expressément entendu entre les Parties que le droit pour XXX d’apposer gratuitement le logo (marque et monogramme) de YYY sur l'ensemble des supports de communication utilisés par XXX s’entend pour l’objet du partenariat et ce, exclusivement pendant la durée de la convention.

Toute utilisation, représentation ou reproduction des signes distinctifs d’YYY par XXX, non prévue par la convention, est interdite.

**ARTICLE 7 : Interlocuteurs permanents**

Les Parties désigneront chacune un interlocuteur permanent pour assurer le suivi

de la présente convention.

Les interlocuteurs permanents de XXX seront (...) et l'interlocuteur permanent de YYY sera (…)

Tout changement d'interlocuteur permanent devra être notifié par courrier électronique ou postal.

**ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle**

La convention n’a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque à l’une ou l’autre des Parties sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les marques, les logos et les noms de domaine) de l’autre Partie, autre que les droits limités d’utilisation prévus aux présentes. Chacune des Parties s’engage à s’abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, aux droits de marques ou de logos ou aux noms de domaine) de l’autre Partie.

**ARTICLE 9: Résiliation - Révision**

En cas d’inexécution ou de violation, par l’une des Parties de l’une quelconque des dispositions de la convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l’autre Partie, *(…)* jours après l’envoi d’une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l’hypothèse où, notamment par suite d’une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l’une ou l’autre des Parties se trouverait dans l’impossibilité de poursuivre la présente convention.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

**ARTICLE 10 : Force majeure**

La responsabilité des Parties ne peut être engagée en cas de force majeure telle que définie par l’article 1218 du Code civil. Dès la survenance d’un tel événement, la Partie qui l'invoque le notifie à l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d’avis de réception, en exposant les faits.

A défaut d'accord sur les mesures à prendre et si la situation de force majeure se prolonge plus de trente (30) jours à compter de sa notification, la Partie la plus diligente pourra résilier tout ou partie de la convention sans préavis par l’envoi d’une lettre recommandée avec demande d’avis de réception.

**ARTICLE 11 : Loi applicable – Attribution de compétence**

*[Partenariat avec un acteur privé]*

La présente convention de Partenariat est soumise au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la fin de la présente convention de partenariat, les parties s’engagent à rechercher, avant tout recours contentieux, une solution à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal judiciaire dont dépend le siège de *[Nom de la Junior].*

*[Partenariat avec une administration publique]*

La présente convention de partenariat est soumise au droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la fin de la présente convention de partenariat, les parties s’engagent à rechercher, avant tout recours contentieux, une solution à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal administratif dont dépend le siège de *[Nom de la Junior].*

La présente convention comporte *5* pages.

*(A lieu, date)*

**Prénom Nom Prénom Nom**

Président d’XXX  Président d’YYY